Date de dépôt : 11 novembre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Charles Selleger : où en sont les UATR ?

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 15 octobre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Au cours de l'automne 2009 et au début de l'année 2010, les commissions de la santé et des finances ont débattu dans l'urgence d'un projet de loi (PL 10611) de financement, entre autre, des Unités d'Accueil Temporaire de Répit (UATR).

L'objectif de cette hâte était de pouvoir ouvrir l'UATR Villereuse dans les meilleurs délais. L'objectif d'une ouverture estivale qui aurait permis aux proches aidants d'avoir un moment de répit pendant la période de vacances, avait déjà été abandonné, faute d'un délai suffisant, au profit d'une ouverture au mois de septembre.

Selon notre information, l'UATR Villereu se n'aurait pas encore ouvert ses portes. La fermeture des UAT des établissements médico-sociaux (EMS), elle, est d'éjà largement mise en œuvre. Nous ignorons la ou les ra isons d'éventuels retards. Nous ignorons également si le financement voté pour assurer l'existence des UATR, et particulièrement celui de Villereuse, a déjà été engagé, et dans quelle proportion.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat pourrait-il dresser l'état des lieux des UATR du canton de Genève en général, et de l'UATR Villereuse en particulier?

IUE 1064-A 2/2

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Pour pallier momentanément un manque de lits d'UATR, particulièrement pendant la p ériode estivale, la clin ique de Joli-Mont a augmenté sa capacité d'accueil de 6 à 17 lits. L'EMS de la Maison de Vessy a mis 5 lits à d isposition dès juin 2010. Enfin, conformément à la lo i 10611, 9 lits UATR (auxquels s'ajoute 1 lit d'urgence) ont été ouverts par la FSASD, dans les délais prévus, à savoir le 1 er septembre 2010, dans l'immeuble des Jumelles à Thônex. Ainsi, toutes les demandes de séjour en UATR adressées à la FSASD ont pu être satisfaites.

Durant la période de fin d'année, la clinique de Joli-Mont pourra de nouveau mettre 15 à 17 lits à d isposition, les in terventions chirurgicales planifiées dans les hôpitaux de soins aigus étant moins nombreuses à cette époque de l'année, les séjours de convalescence et de réadaptation diminuent également. Au total, 34 places UATR se ront disponibles pour les mois de décembre 2010 et janvier 2011 (17 lits à Joli-Mont, 2 à la Maison de Vessy, 6 à Montana, et 9 aux Jumelles), contre 30 à la même période l'année passée.

Les prestations d'unité d'accueil temporaire sont un élément très important dans le maintien à domicile des personnes âgées, notamment pour soutenir les proches-aidant. Divers projets sont actuellement à l'examen pour continuer à augmenter le nombre de lits UATR, notamment dans le cadre de la construction d'un immeuble de la Fondation René et Kate Block (FRKB) – à proximité de Meyrin – avec environ 25 à 30 lits UATR, à l'horizon 2012-2013.

En ce q ui concerne l'ouverture du bâtiment de Vi llereuse, prévue initialement pour l'été 2010, elle a dû être repoussée à fin mars 2011. En effet, il est a pparu que divers travaux étaient encore nécessaires afin de mettre le bâtiment aux normes de sécurité en cas d'incendie avant de pouvoir accueillir les futurs résidents. L'autorisation de construire a été délivrée par le DCTI au début du mois octobre 2010. Les travaux dureront 6 mois.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : François LONGCHAMP